



RÉFÉRENTIEL NATIONAL D'ACTIVITÉS ET DE COMPÉTENCES
de l'emploi opérationnel tenu par les caporaux,
caporaux-chefs de sapeur-pompier professionnel

Chef d'équipe



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

SOMMAIRE

Le présent référentiel décrit les activités et les compétences de l'emploi de chef d'équipe

Suivi des modifications du référentiel	page 4
Cadre des activités de chef d'équipe	page 5
Cadre de la formation de chef d'équipe	page 5
Activités et compétences détaillées	page 7
Compétences spécifiques Incendie	page 7
Compétences transversales	page 7
Fiches par activités, compétences associées	
Partie 1 – compétences spécifiques	page 10
Partie 2 – compétences transversales	page 13

Correspondance ROME – K1 705
Correspondance RIME – FP2SEC23
Fiche métier CNFPT – n°12/E/35

A. Cadre des activités de chef d'équipe

Contexte

Le chef d'équipe intervient au sein d'une équipe lors des opérations de secours sous l'autorité d'un chef d'agrès. Il intervient dans le cadre de la mission principale de lutte contre l'incendie.

Conditions d'exercice

- Avoir validé la formation de chef d'équipe de sapeur-pompier professionnel ;
- Valider la formation de maintien et de perfectionnement des acquis prévue par l'arrêté relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- Aptitude médicale liée au domaine d'activité exercé.

B. Cadre de la formation de chef d'équipe

La formation de chef d'équipe est une formation de professionnalisation.

Conditions d'accès à la formation

Les conditions d'accès à la formation sont celles prévues par :

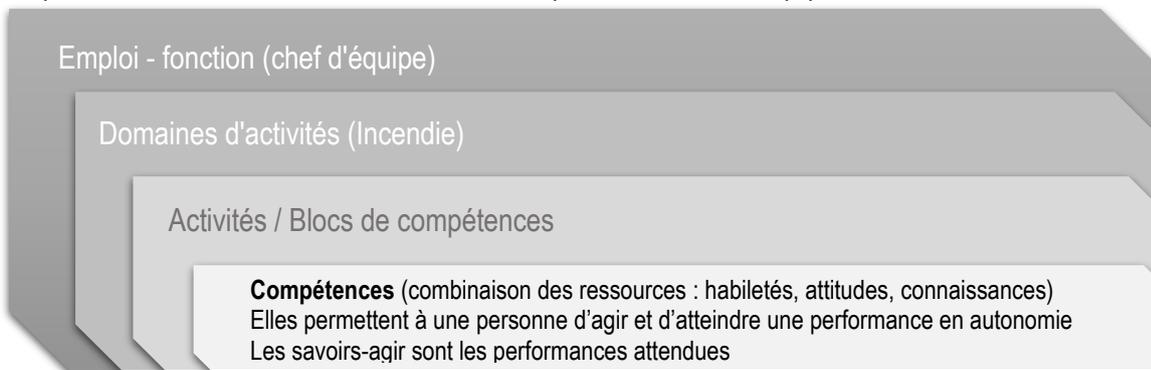
- le décret 90-850, portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels, précisant les grades permettant d'exercer l'emploi de chef d'équipe ;
- le décret n°2012-520 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Aptitude médicale liée au domaine d'activité concerné par la formation.

Prérequis d'accès à la formation

- Sans objet si la formation de chef d'équipe est intégrée à la formation d'intégration et de professionnalisation d'équipier SPP ;
- Etre équipier SPP si la formation de chef d'équipe est dissociée de la formation d'intégration et de professionnalisation d'équipier SPP.

Description du référentiel d'activités et de compétences

Le présent référentiel décrit les activités et les compétences du chef d'équipe :



Le résultat attendu après la formation est de permettre au chef d'équipe de réaliser ses activités avec l'autonomie adaptée à ses missions. Pour chaque domaine d'activité, les blocs de compétences doivent être validés conformément au référentiel national d'évaluation de chef d'équipe.

Les compétences transversales sont à développer communément aux blocs de compétences des domaines d'activités.

Dispositions spécifiques à la formation

a) Conception du parcours de formation et choix pédagogiques :

La conception du parcours de formation et l'organisation de la formation relève de la responsabilité de l'organisme de formation.

Les organismes autorisés à mettre en œuvre cette formation élaborent un référentiel interne d'organisation de la formation. Ce référentiel interne de l'organisation de la formation retranscrit les modalités d'organisation de la formation adaptées aux contraintes de l'organisme de formation, tout en respectant les obligations relatives au référentiel national d'activités et de compétences et au référentiel national d'évaluation.

Toutes les méthodes et techniques pédagogiques peuvent être mises en œuvre pour atteindre le niveau de performances attendues (présentiel, distanciel, tutorat, mise en situation, atelier pédagogique, formation en situation de travail, formation ouverte et à distance, ...). Le parcours peut être construit de manière fractionné et discontinu avec des périodes d'immersions.

Point de vigilance : lors de phase d'immersion, un stagiaire n'est pas autorisé à **assurer en propre** l'activité opérationnelle pour laquelle il est en cours de formation.

b) Equipe pédagogique

La désignation des personnes composant les équipes pédagogiques relève de la responsabilité du directeur de l'organisme de formation. Les équipes pédagogiques doivent être qualifiées conformément aux formations de spécialité du domaine d'activité de la formation et du développement des compétences chez les sapeurs-pompiers.

Le directeur de l'organisme de formation peut néanmoins solliciter toute personne reconnue compétente dans un domaine d'expertise spécifique pour participer ponctuellement à l'action de formation.

c) Durée de la formation

Le volume horaire en jours de la formation est donné à titre indicatif et peut être modifié en fonction de la progression des apprenants.

La durée de la formation de professionnalisation est estimée à 5 jours cumulés.

Une évaluation diagnostique (Cf Référentiel national d'évaluation) réalisée en amont de la formation peut permettre de reconnaître immédiatement des blocs de compétences. Cette validation, à réaliser en amont ou au début de la formation, nécessite une traçabilité précisant les motivations des décisions de l'équipe pédagogique.

ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES

Chef d'équipe

Le référentiel national d'activités et de compétences du chef d'équipe se compose de :

- 1 domaine d'activités, regroupant 3 activités également dénommées ***bloc de compétences***
- compétences transversales

Liste des domaines d'activités, des activités et des compétences de l'emploi de chef d'équipe :

I. Domaine d'activité de la lutte contre l'incendie

ACTIVITÉS	COMPÉTENCES ASSOCIEES
1. Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité	Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et mises en sécurité
	Prendre en compte les impliqués
2. Sécuriser la zone d'intervention	Analyser l'environnement opérationnel
	Identifier les risques
	Mettre en place les zonages opérationnels
3. Eteindre un incendie	Réaliser un dispositif d'extinction
	Exploiter les capacités des équipements d'extinction

Liste des compétences transversales de l'emploi de chef d'équipe :

Ces compétences transversales s'exercent indifféremment dans le domaine précédemment référencé.

Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
A. Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité et qualité de vie en service (SSQVS)	Préserver sa santé tout au long de sa carrière afin d'accomplir ses missions en sécurité
	Intégrer la sécurité collective et individuelle dans chacune de ses actions
	Contribuer au « bien vivre ensemble »
	Préserver son potentiel physique et psychologique
B. S'impliquer dans son emploi	Analyser le contexte, identifier les situations complexes
	S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances
	Développer et encourager la réflexivité
	Engager une démarche de développement permanent pour soi et le collectif
	Comprendre et rédiger des écrits
	Exercer en qualité d'acteur du service public
C. Agir au sein d'un collectif	Diffuser la culture du service public
	S'intégrer au sein du collectif
	Travailler avec et pour le collectif
	Echanger et partager les informations
D. Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	Participer au développement du collectif
	Contrôler les équipements de protection individuelle
	Contrôler les matériels et véhicules
	Reconditionner les équipements, matériels et véhicules

FICHES PAR ACTIVITE

Chef d'équipe

Partie 1 – Blocs de compétences liés au domaine d'activité du chef d'équipe

Partie 2 – Blocs de compétences transversales du chef d'équipe

Chaque fiche d'activité précise le minimum de ressources et de références à utiliser pour construire les connaissances nécessaires aux compétences.

L'article 3 du décret n°90-850 portant disposition communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnel, prévoit que « **la doctrine opérationnelle définie par le ministre chargée de la sécurité civile s'applique à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels** ».

En ce sens, les guides de doctrines et les guides de techniques opérationnelles sont des ressources incontournables tant à la formation qu'à l'exercice des missions.

Les activités et les compétences du présent référentiel doivent se construire en intégrant les documents de références suivants :

- Guides de doctrine opérationnelle ;
- Guides de techniques opérationnelles ;
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Ces documents sont disponibles sur le site Internet du Ministère de l'Intérieur et sur le site Internet PNRS ENSOSP
<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Les-sapeurs-pompiers>
<http://pnrs.ensosp.fr/Plateformes/Operationnel/Documents-techniques>

Partie 1 – Blocs de compétences liés au domaine d'activité du chef d'équipe

Bloc de compétences 1
Activité : Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité
Compétences : <ol style="list-style-type: none">1. Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et aux mises en sécurité2. Prendre en compte les impliqués
Savoir-agir : <ol style="list-style-type: none">1. Utiliser la technique et le matériel adapté Diriger le sauvetage ou la mise en sécurité2. Rassurer les personnes à secourir Encadrer et accompagner les personnes à secourir
<u>Éléments des compétences</u>
<u>Habilités :</u> <ul style="list-style-type: none">○ Utiliser les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés○ Diriger et réaliser un sauvetage sans matériel○ Exploiter les capacités des équipements et matériels de sauvetages choisis○ Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation○ Adapter l'usage des matériels au contexte
<u>Attitudes :</u> <ul style="list-style-type: none">○ Rassurer et assurer la sécurité des personnes secourues○ Faire preuve d'empathie et de bienveillance envers les impliqués
<u>Connaissances :</u> <ul style="list-style-type: none">○ Marche générales des opérations de lutte contre l'incendie○ Compréhension du système incendie – phénomènes thermiques○ Le confinement et l'évacuation○ Rôle du binôme○ Capacité et modalités d'utilisation des matériels de sauvetages (LSPCC, échelles)○ Capacité et modalité d'utilisation des moyens aériens (MEA-EPA-BEA-EPC, ...)○ Règles d'emploi des EPI○ Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires
<u>Ressources à minima :</u> <ul style="list-style-type: none">- Règlement opérationnel du SIS- Guides de doctrine opérationnelle ;- Guides de techniques opérationnelles ;- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;- Guides Nationaux de références (GNR) ;- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Bloc de compétences 2

Activité : Sécuriser la zone d'intervention

Compétences :

1. Analyser l'environnement opérationnel
2. Identifier les risques
3. Mettre en place les zones opérationnelles

Savoir-agir :

1. Observer l'environnement opérationnel
Analyser la situation opérationnelle
2. Détecter les sources de dangers
Signaler les sources de dangers
3. Sécuriser les zones opérationnelles
Informar, rendre compte

Éléments des compétences

Habilités :

- Evoluer avec aisance avec les équipements adaptés
- Exploiter les capacités des équipements et matériels de reconnaissance
- Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation
- Adapter l'usage des matériels au contexte

Attitudes :

- Rassurer et assurer la sécurité d'impliqués lors de la reconnaissance
- Commander son binôme
- Garder un contact permanent avec son binôme

Connaissances :

- Marche générales des opérations de lutte contre l'incendie
- Compréhension du système incendie – phénomènes thermiques
- Connaissances des différents milieux opérationnels et des risques associés
- Disposition constructive
- Prévention opérationnelle
- Rôle du binôme
- Commander un équipier
- Périmètres et zonages de sécurité
- Gestion des fluides
- Méthodologies opérationnelles
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de reconnaissances
- Règles d'emploi des EPI
- Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SIS
- Guides de doctrine opérationnelle ;
- Guides de techniques opérationnelles ;
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Bloc de compétences 3

Activité : Eteindre un incendie

Compétences :

1. Réaliser un dispositif d'extinction
2. Exploiter les capacités des équipements d'extinction

Savoir-agir :

1. Prendre les matériels adaptés à la mission
Diriger la mise en place d'un établissement conformément aux ordres donnés par le chef d'agrès
2. Utiliser les capacités des équipements d'extinction
Rendre compte de l'efficacité de la mission
Déblayer et surveiller après l'extinction

Éléments des compétences

Habilités :

- Evoluer avec aisance avec les équipements et matériels adaptés
- Evoluer avec aisance avec les équipements et matériels adaptés sur une échelle aérienne
- Exploiter les capacités des équipements et matériels d'extinction
- Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation
- Adapter l'usage des matériels au contexte

Attitudes :

- Rassurer et assurer la sécurité d'impliqués lors de la reconnaissance
- Commander son binôme
- Garder un contact permanent au sein du binôme

Connaissances :

- Marche générales des opérations de lutte contre l'incendie
- Rôle du binôme
- Principes du commandement
- Protection des biens
- Compréhension du système incendie – phénomènes thermiques, lecture du feu
- Agents extincteurs, procédés d'extinction
- Connaissances des différents milieux opérationnels et des risques associés
- Méthodologies opérationnelles
- Règles d'établissement des tuyaux
- Règles des manœuvres en binôme
- Hydraulique, besoins et ressources en eau
- Moyens facilitant l'action des secours (ventilation opérationnelle, RIA, colonnes...)
- Capacité et modalités d'utilisation des engins de lutte contre l'incendie
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de lutte contre l'incendie
- Capacité et modalités d'utilisation des échelles à main et des échelles aériennes
- Règles d'emploi des EPI
- Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires
- Capacité et modalités d'utilisation des hydrants
- Déblai et surveillance

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SIS
- Guides de doctrine opérationnelle ;
- Guides de techniques opérationnelles ;
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Partie 2 – Compétences transversales du chef d'équipe

Bloc de compétences transversales A
Activité : Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité, qualité de vie en service (SSQVS)
Compétences : <ol style="list-style-type: none">1. Préserver sa santé tout au long de sa carrière afin d'accomplir ses missions en sécurité2. Intégrer la sécurité collective et individuelle dans chacune de ses actions3. Contribuer au « bien vivre ensemble »4. Préserver son potentiel physique et psychologique
Savoir-agir : <ol style="list-style-type: none">1. Adapter et entretenir son potentiel physiologique, physique, psychologique et social en vue de garantir sa capacité opérationnelle à long terme Proscrire tout comportement addictif (substances psychoactives ou dopantes, tabac, alcool, activités sportives excessives, jeux, ...)2. Appliquer les principes généraux de prévention et les règles de sécurité en et hors missions opérationnelles Veiller à la sécurité de son équipe Utiliser les EPI nécessaires à la mission Réaliser la mission en adaptant son engagement aux risques, aux enjeux et à ses propres limites Savoir réagir face à tout évènement soudain et imprévisible affectant les secours engagés3. Intégrer les interactions entre la vie privée et les obligations professionnelles Etre en capacité d'identifier des situations potentiellement traumatisantes et les dispositifs de prise en charge Avoir un comportement empathique et tolérant envers ses collègues (cohésion, entraide, écoute, solidarité, confiance, loyauté ...) Développer, entretenir des liens sociaux variés et réguliers4. Autoévaluer son potentiel physique Développer et améliorer son potentiel physique en référence aux indicateurs de la condition physique (ICP) Agir et réagir lors d'une agression physique Autoévaluer son potentiel psychologique Développer et améliorer son potentiel psychologique Agir et réagir lors d'une agression psychologique
<u>Eléments des compétences</u>
Habilités : <ul style="list-style-type: none">○ Identifier les risques initiaux et évolutifs de la mission○ Accomplir sa mission en intégrant les règles de sécurité pour soi-même et son binôme○ Analyser l'état et prendre soin des équipements de protection individuelle affectés○ Utiliser les équipements de protection individuelle adaptés à la mission○ Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle○ Réaliser des gestes et avoir des postures adaptées aux contraintes physiques et physiologiques○ Exercer la mission dans un contexte de pressions physiologiques et psychologiques○ Réaliser des gestes et avoir des postures adaptées aux contraintes physiologiques○ Travailler en environnements contraints (chaleur, bruit, sans vision, ...)○ Réagir aux gestes et comportements violents, aux agressions○ Signaler les actes de violences○ Développer une hygiène de vie adaptée à l'activité et répondant aux indicateurs de la condition physique (ICP)
Attitudes : <ul style="list-style-type: none">○ Faire preuve de motivation, rigueur et sérieux notamment dans l'application des règles de sécurité○ Demeurer vigilant tout au long de la mission sur le plan individuel et collectif○ Faire preuve de réalisme vis-à-vis de ses propres limites et celles des intervenants○ Savoir rendre compte dans le but d'assurer la continuité de la mission○ Réagir à toute situation dangereuse ou comportement déviant, notamment en la portant à la connaissance d'une personne ressource (hiérarchie, SSSM, collègue...)○ Etre force de proposition en matière de SSQVS○ Entretenir sa condition physique pendant et en dehors du temps de service

- Dialoguer et échanger avec ses collègues, au quotidien comme en situation dégradée
- Détecter les contextes et environnements potentiellement violents, dangereux
- Gérer le stress de la mission
- Maintenir son attention dans la durée
- Développer la culture collective liée à l'hygiène de vie adaptée aux activités de sapeurs-pompiers
- Percevoir les signes d'alertes d'atteintes du potentiel physique ou psychologique
- Etre vigilant aux impacts des contraintes physiologiques et psychologiques sur son équipier
- Participer à la veille collective de l'état psychologique de ses collègues

Connaissances :

- Connaître les principes généraux de prévention et règles de sécurité
- Connaître les conditions de port, d'entretien et de vérification des EPI, ainsi que leurs limites d'emploi
- Connaître les définitions et concepts de la qualité de vie en service (RPS, harcèlement, discrimination, ...)
- Connaître les règles d'hygiène de vie adaptées aux activités de service (sommeil, nutrition, addictions, hygiène corporelle, surpoids ...)
- Connaître les principes de l'entraînement physique (régularité, intensité et récupération)
- La qualité de vie et de santé en service
- L'hygiène et la sécurité en service
- L'impact du stress en service
- Les indicateurs de la condition physique (ICP)
- Les différentes formes de violences (sociale, familiale, physique, verbale, ...)
- Le cycle de la violence
- Perception de la mission des SIS par les personnes vulnérables
- La prise en charge hiérarchique et réglementaire des actes de violences subies.
- La gestion des émotions
- Gestion des situations complexes et dramatiques
- Les structures et personnes ressources au SIS (SSSM, psychologue, ...)
- La prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SIS
- Règlement opérationnel du SIS
- Décret 85-603 du 10 juin 1985 **relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale**
- Arrêté du 6 mai 2000 **fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours**
- Plan de prévention santé, sécurité et qualité de vie en service 2019-2023 (DGSCGC, 22/11/2018)
- Guide de l'entraînement physique du sapeur-pompier (ENSOSP-2015)
- Modalités relatives aux ICP

Bloc de compétences B

Activité : S'impliquer dans son emploi

Compétences :

1. Analyser le contexte, identifier les situations complexes
2. S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances
3. Développer la réflexivité
4. Engager une démarche de développement permanent
5. Comprendre et rédiger des écrits
6. Exercer en qualité d'acteur du service public
7. Diffuser la culture du service public

Savoir-agir :

1. Observer la situation, le contexte, l'environnement
Analyser et identifier les dangers et les enjeux liés aux risques et aux personnes
2. Adapter son comportement aux circonstances
Anticiper sur les évolutions de la situation
3. Autoévaluer ses compétences et connaissances
Identifier les axes d'amélioration à développer
4. Développer ses compétences et connaissances
Rechercher les sources ou personnes ressources pour améliorer ses compétences et connaissances
5. Utiliser les moyens de communication à disposition
Comprendre les documents écrits
Elaborer des écrits
6. Agir conformément aux missions du service public
Se comporter avec l'usager conformément aux valeurs du service public
7. Mesurer les limites d'actions de la fonction publique territoriale, du SIS
Diffuser et partager les limites d'action de la fonction publique territoriale, du SIS

Éléments des compétences

Habiletés :

- Analyser le contexte avec objectivité et recul
- Utiliser des techniques, technologies et des matériels adaptés à la situation
- Agir avec honnêteté, intégrité et loyauté conformément aux droits et obligations
- Se comporter selon les valeurs et les normes de l'organisation
- Faire face aux aléas
- Rechercher des ressources adaptées pour progresser
- Elaborer des comptes rendus
- Transmettre les informations précises, nécessaires et attendues
- Agir avec une réactivité adaptée
- Communiquer, transmettre la culture de sécurité civile

Attitudes :

- Respecter et diffuser les normes de l'organisation
- Adapter l'usage des techniques et des matériels au contexte
- Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs
- Etre dans une démarche permanente d'évolution de ses connaissances et compétences
- S'interroger sur ses pratiques
- Savoir se remettre en cause
- Assumer ses responsabilités
- Développer le sens du contact avec le public (victimes, impliqués, témoins, ...)
- Porter les valeurs du service public
- Respecter et diffuser les valeurs, les normes de l'organisation

Connaissances :

- Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs
- Valeurs et normes de l'organisation
- Organisation et missions du SIS

- Droits et obligations du fonctionnaire
- Devoir de réserve
- Processus de l'apprentissage
- Processus de l'amélioration continue, démarche qualité
- Notion relative au droit de retrait
- Le compte-rendu et la rédaction de documents
- Déontologie et obligations professionnelles
- Outils informatiques et logiciels du SIS
- L'environnement territorial (missions, organisation, financement)
- Filières, cadres d'emplois et carrière
- Droits et devoirs du fonctionnaire
- Statut particulier sapeur-pompier professionnel
- Instances paritaires et partenaires sociaux
- La formation tout au long de la vie

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SIS
- Règlement opérationnel du SIS
- Textes officiels de la fonction publique
- Article 40 du code de la procédure pénale
- Guide de doctrine « gestion opérationnelle et commandement »
- Livret stagiaire formation d'intégration du fonctionnaire territorial catégorie C (CNFPT)
- Charte sur le sens de l'action publique pour les agents de l'administration territoriale publique (CNFPT)

Bloc de compétences C

Activité : Agir au sein d'un collectif

Compétences :

1. S'intégrer au sein du collectif
2. Travailler avec et pour le collectif
3. Echanger et partager les informations
4. Participer au développement du collectif

Savoir-agir :

1. Analyser les forces et faiblesses du collectif
Développer la notion de collectif
2. Partager l'intérêt commun
Favoriser la bienveillance
3. Echanger avec bienveillance et attention
Partager en s'assurant d'être compris
Agir dans le cadre de sa mission de service public
Rendre compte des situations rencontrées
4. Participer au développement de l'esprit collectif
Valoriser diversité et mixité

Eléments des compétences

Habilités :

- Motiver l'appartenance au collectif
- S'impliquer dans la dynamique d'amélioration du collectif
- Accepter la diversité et la mixité des collectifs
- Communiquer avec efficacité
- Elaborer des comptes rendus
- Transmettre les informations précises, nécessaires et attendues
- Utiliser les types d'équipements SIC
- Communiquer (ou pas) avec les médias

Attitudes :

- Se mobiliser pour le collectif
- Agir pour le développement du collectif
- Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs
- Utiliser l'intelligence collective
- Construire une bonne argumentation
- Favoriser la bienveillance
- Favoriser l'intégration de collaborateur
- Développer le sens du contact avec le public (victimes, impliqués, témoins, ...)
- S'adapter à l'évolution des SIC

Connaissances :

- Organisation et missions du SIS
- Valeurs et normes de l'organisation
- La diversité et de la mixité des collectifs
- Complémentarité SPP/SPV
- L'intelligence collective
- La boucle « observer, analyser, agir »
- Le facteur humain, les effets tunnels, les biais décisionnels
- Règles fondamentales de la communication interpersonnelle
- Gestuelle et gestion de l'oral
- Organisation des systèmes d'information et de communication, déclinaison départementale [Régulation avec les centres d'appels d'urgence (15-17-18-112)]
- Capacité et modalités d'utilisation des équipements de transmission
- Procédures et langage radio

- Le compte-rendu et la rédaction de documents
- Déontologie et obligations professionnelles
- Outils informatiques et logiciels du SIS
- Le domaine associatif (FNSPF, UDSP, amicales, ...)

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SIS
- Règlement opérationnel du SIS

Bloc de compétences D

Activité : Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

Compétences :

1. Contrôler les équipements de protection individuelle
2. Contrôler les matériels et véhicules
3. Reconditionner les équipements, matériels et véhicules

Savoir-agir :

1. Analyser l'état des équipements de protection individuelle
Choisir l'équipement de protection individuelle adapté à la mission
Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle
Réaliser des contrôles croisés
Contrôler ses équipements de protection individuelle
2. Contrôler l'état et le fonctionnement des matériels et véhicules avant, durant et après l'intervention
Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement
3. Rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules
Signaler les équipements, matériels et véhicules défectueux

Éléments des compétences

Habilités :

- S'équiper des équipements de protection individuelle adaptés
- Analyser le fonctionnement des équipements, matériels et véhicules
- Signaler un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement
- Remettre en état les équipements, matériels et véhicules

Attitudes :

- Détecter un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement
- Nuancer le dysfonctionnement impactant ou pas l'activité opérationnelle

Connaissances :

- Capacités et modalités d'utilisation des équipements, matériels et véhicules
- Démarche qualité et amélioration continue

Ressources à minima :

- Guide technique d'utilisation et de reconditionnement des équipements, matériels et véhicules
- Règlement intérieur du SIS
- Règlement opérationnel du SIS



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE
ET DE LA GESTION DES CRISES

Edition août 2019 – DGSCGC/DSP/SDDRH/BDFE